

(Traduction)

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION CANADO-AMÉRICAINNE
DE DÉFENSE COMMUNE**

I

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur
des États-Unis d'Amérique au Canada*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

N° 159

Ottawa, le 29 août 1958.

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens récents des représentants de nos deux Gouvernements sur la création d'une commission ministérielle canado-américaine qui étudierait périodiquement les affaires importantes intéressant la défense commune de nos deux pays.

Dans ces entretiens, il a été fait état, à juste titre, de la coopération étroite qui a existé entre nos deux Gouvernements en matière de défense continentale, ainsi que du nombre élevé des organismes canado-américains, composés de fonctionnaires civils et militaires et créés pour étudier les problèmes communs de défense. Il a été reconnu que, les deux Gouvernements ayant donné leur assentiment aux dispositions de défense aérienne unifiée, il devenait plus important pour eux de se consulter régulièrement sur les questions touchant la défense commune du Canada et des États-Unis.

Il a été convenu que, étant donné l'importance et la complexité des rapports d'interdépendance en matière de défense, il était nécessaire de compléter les voies actuelles de consultation et d'assurer, au palier ministériel, une revue périodique des problèmes qui pourraient se présenter. On a prévu que la revue périodique pourrait porter non seulement sur les questions militaires mais sur les aspects politiques et économiques des problèmes de défense commune.

J'ai donc l'honneur de vous proposer que nos deux Gouvernements conviennent de ce qui suit:

A. Que soit créée une Commission canado-américaine de défense commune qui se composerait:

Du côté canadien, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, du ministre de la Défense nationale et du ministre des Finances, et

Du côté des États-Unis, du secrétaire d'État, du secrétaire à la Défense et du secrétaire au Trésor,

ainsi que des autres membres du cabinet que chaque Gouvernement pourra désigner périodiquement, selon les besoins.

B. Que la Commission soit chargée:

- 1) D'étudier périodiquement les problèmes relatifs à la défense commune du Canada et des États-Unis.
- 2) Plus particulièrement, de favoriser les échanges de vues et de renseignements au palier ministériel sur les problèmes qui pourront se poser, afin de renforcer encore davantage la collaboration étroite entre les deux Gouvernements sur les problèmes de la défense commune.